

Commune de Villaroux
Procès-Verbal du Conseil Municipal
SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLAROUX (Savoie) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Denise MARTIN, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2023

Présents : MARTIN Denise, RAFFIN Gilles, LASCOMBE Daniel, BLANCHARD Véronique, PISSETTY Claude, ZINTILINI Raymonde,

Absents excusés : AUDER Marie-Line (pouvoir à LASCOMBE Daniel), PETIT Michel, VEYSSEYRE Julien (pouvoir à MARTIN Denise),

Secrétaire de séance : M. PISSETTY Claude a été élu secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2. Délibération n° 10-2023 : Vote du Compte Administratif 2022 – Budget Communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur RAFFIN Gilles, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame MARTIN Denise, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité,

➤ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		196 268.20		0.00
Résultats affectés				
Opérations de l'exercice	554 996.09	614 335.96	139 022.63	246 629.77
TOTAUX	554 996.09	810 604.16	139 022.63	246 629.77
Résultats de clôture		255 608.07		107 607.14
Restes à réaliser	490 070.00	107 640.00		
TOTAUX CUMULÉS	1 045 066.09	918 244.16	139 022.63	246 629.77
RÉSULTATS DÉFINITIFS	126 821.93			107 607.14

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Interventions : Véronique BLANCHARD fait remarquer que le prix des colis de Noël pour les aînés ruraux remis en 2020 et 2021 (période covid) était moins élevé que le coût du repas organisé chez les Cocottes Villaroux en 2022.

La commission animation n'organise plus de manifestation.

Les Cocottes doivent rester un complément aux animations organisées par la commission animation.

Denise MARTIN informe que Mme SANTAIS Béatrice et M. DUC Jean-François, conseillers départementaux du canton, ont réuni les maires ainsi que le responsable de la Maison Technique du Département bassin Chambéry – Combe de Savoie pour la répartition des subventions. Villaroux a obtenu une subvention répartie sur deux ans : 32 000.00 € en 2023 et 60 000.00 € en 2024, pour les dossiers de réhabilitation de la mairie et de la grange.

3. Délibération n° 11-2023 : Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Communal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

À l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Délibération n° 12-2023 : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget Communal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 107 607.14 €,

À l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA)	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement	255 608.07 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 382 430.00 €
Besoin de financement	126 821.93 €
Affectation en réserves en investissement (R1068)	107 607.14 €
Report en fonctionnement (D002)	0.00 €

5. Délibération n°13-2023 : Taux des taxes 2023

Madame le Maire

Informe le Conseil Municipal des taux des taxes votés en 2022 :

- Taxe sur foncier bâti : 27.42%,
- Taxe sur foncier non bâti : 76.77%.

Précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Explique que les montants des bases d'imposition ont subi une forte augmentation.

Propose de ne pas augmenter les taux pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2023. Ils sont donc maintenus comme suit :
 - Taxe d'habitation : 9.89 %,
 - Taxe sur Foncier Bâti : 27.42%,
 - Taxe sur Foncier Non Bâti : 76.77%

6. Délibération n° 14-2023 : Vote du Budget Primitif 2023

Madame le Maire,

Présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2023 équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :
 - Section fonctionnement : 230 774.00 €,
 - Section investissement : 625 908.09 €.

7. Point sur les travaux

Pour la grange

Le chantier avance bien. La réception est prévue pour la fin juin.

Pour la mairie

Le chantier est au ralenti. La chape a été effectuée vendredi dernier.

Une relance continue est faite auprès de l'architecte.

L'étanchéité sera reprise.

Piste forestière

Laurent ROUDET, technicien forestier de l'Office National des Forêts, a demandé des devis.

Robinet d'eau du cimetière

Un bouton poussoir a été installé en remplacement du robinet en mauvais état.

Déplacement sur la colline de Montrailant

Les panneaux de limitation de circulation ont été installés.

- 1 chemin du réservoir d'eau potable
- 1 près chez Lavarenne
- 1 au chemin du Fou en limite de la commune de Saint Pierre de Soucy.
- 2 à plan Perrier.

8. Compte rendu des différents syndicats ou commissions

SIVU scolaire

Un audit énergétique a été effectué sur les bâtiments de l'école de la Fontaine, une isolation intérieure ou extérieure est à prévoir, le montant estimé serait de 175 000€.

Le remplacement de la chaudière n'est pas prévu.

Un problème récurrent d'humidité dans le sous-sol des bâtiments a été constaté probablement dû au manque de drains installés lors de l'agrandissement de l'école.

Pour remédier à ce problème, il est envisagé la découpe du bitume le long du mur de l'école pour permettre l'évacuation de l'humidité et la pose de drains dans le mur de soutènement longeant la route vers l'entrée de l'école.

Syndicat des Eaux

La réunion du comité syndical concernait essentiellement les votes du compte administratif et du budget primitif.

L'entrée de la commune de La Table au syndicat des eaux a été abordée. Au vu des problèmes rencontrés (état des canalisations, subvention de l'agence de l'eau, programme des chantiers en cours...) le sujet sera discuté à une autre réunion.

9. Questions diverses

Entretien des chemins communaux

M. Michel MARTIN, agriculteur à Villaroux, effectuait avec son matériel agricole des travaux d'entretien des chemins communaux (élagage, fauchage...). Il est maintenant à la retraite.

M. Julien VEYSSEYRE, a récemment créé son entreprise agricole. Il a le matériel adéquat pour effectuer les différents travaux d'entretien des chemins communaux. Il a transmis ses tarifs pour les différentes prestations.

Le Conseil Municipal valide les tarifs proposés.

Fête de St Pierre-St Paul

Voir pour grouper l'animation avec le cinébus.

Se renseigner de la date de la messe.

Cinébus

Retenir auprès de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

En cas de mauvais temps, voir avec la commune de La Chapelle Blanche pour la salle communale ou avec le diocèse pour une projection dans l'église.

Incivilité

L'entreprise qui a effectué le crépi de la maison de M. PETITE et Mme VALLÉE a été dénoncée et contrôlée. Elle était parfaitement en règle.

Le Maire,
Denise MARTIN



Secrétaire de séance,
Claude PISSETTY

